



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/12

Reçu en Préfecture le : 31/10/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 22 octobre 2012
D - 2012/555

Aujourd'hui 22 octobre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

Renouvellement de l'agrément pour le recours au service civique. décision. autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 27 septembre 2010, le Conseil Municipal a voté l'engagement de la Ville de Bordeaux dans le dispositif du service civique volontaire, pour affirmer sa volonté de poursuivre sa politique d'accompagnement des jeunes, en offrant aux 18-25 ans, la possibilité de s'engager pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation.

L'agrément au titre de l'engagement de service civique a été accordé pour une durée de 2 ans.

La Ville a ainsi accueilli 11 volontaires en 2011 et 26 volontaires en 2012 sur des missions d'aide à la communication autour des collections du musée et participation au récolement des œuvres, participation à la mise en place et au suivi des journées européennes du patrimoine 2011/12, ambassadeur du tri, favoriser le lien social dans les clubs seniors, promotion de la carte Bordeaux ma ville culture jeune, participation à la promotion de la vie culturelle bordelaise, promotion de la culture dans les quartiers socialement défavorisés, et ambassadeur du développement durable et de l'écocitoyenneté.

La durée de la mission est de 6 à 12 mois pour un temps de travail hebdomadaire d'au moins 24 heures en moyenne.

Ce dispositif a permis le développement de nouveaux projets et la démultiplication de l'impact d'actions existantes :

- le développement d'animations sur le tri (exemple : l'inauguration du centre de compostage à Bacalan en collaboration avec la régie de quartier) et la mise en place de projets pédagogiques dans les écoles en partenariat avec d'autres organismes
- l'apport d'une aide efficace et indéniable pour l'accomplissement des missions obligatoires liées au récolement des collections et pour la préparation des expositions destinées au public
- la mise en place d'un dispositif important de bénévoles dans le cadre des journées européennes du patrimoine
- la mise en place de nouveaux projets auprès des seniors (organisation d'un bal au sein du club Magendie) et le renforcement des liens de confiance et de complicité auprès des seniors (des habitudes se sont progressivement installées, fidélisant des seniors et en attirant d'autres au sein des clubs).

La Ville de Bordeaux a su apporter à chaque volontaire et à chaque tuteur, son soutien, son attention, ainsi qu'une reconnaissance de ces nouvelles formes d'engagement pour le service public et les citoyens.

La diversité et la richesse des missions de service civique offrent au jeune volontaire une expérience d'apprentissage qui n'est ni scolaire ni professionnelle, mais reconnue : sur les 11 volontaires recrutés en 2011, 4 ont trouvé un emploi grâce à la mission effectuée au sein de la mairie.

La Direction des ressources humaines travaille directement en lien avec les services d'accueil et les partenaires externes afin d'accompagner les jeunes dans leur réflexion sur leur projet d'avenir.

Un tutorat est garanti à chaque jeune. Il est désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Une formation civique et citoyenne est dispensée aux volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation et/ou de transports sont pris en charge par la collectivité et sont couverts soit par des prestations en nature soit par le versement d'une indemnité complémentaire dont le montant minimal mensuel est fixé à 105,96 euros.

Enfin, la mairie a également mis en place un « kit » destiné à l'ensemble des volontaires en service civique à Bordeaux pour leur permettre de bénéficier de tarifs préférentiels et de la gratuité autour de certains événements culturels (avec notamment la carte Bordeaux ma ville), sportifs (pour les loisirs aquatiques au sein des 4 piscines et les 2 lieux de baignades estivales)...

Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser la collectivité à renouveler l'agrément afin de pouvoir accueillir des jeunes en service civique volontaire ;
- Approuver le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire d'un montant minimal de 105.96 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation et/ou de transport ;
- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles PALAU